

ANNEXE 1 - LISTE DES SOUSCRIPTEURS

ECOLIGHT SOLUTION - SASU au capital de 30 000 euros - Siège social : 19 rue Chenoise, 38000 Grenoble

Souscripteur	Actions souscrites	Montant souscrit	Montant libéré	Solde à libérer
Claude Philippe GUICHERD 40 rue Thiers 38000 Grenoble	30 000	30 000 €	15 000 €	15 000 €

Total : trente mille (30 000) actions souscrites pour 30 000 €, libérées à hauteur de 15 000 € à la constitution.

Certifié exact, sincère et véritable par l'Associé unique.

Fait à Grenoble, le 14 août 2026.



ANNEXE 2 - ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

Les actes ci-dessous, engagés avant l'immatriculation pour les besoins du lancement de la Société, seront repris par celle-ci du seul fait de son immatriculation, sous réserve de validation et de justification :

- ouverture d'un compte bancaire et dépôt du capital social ;
- frais liés à la constitution et à l'immatriculation ;
- contrats de domiciliation, de bureau, d'assurance ou de prestations nécessaires au démarrage ;
- commandes, importations, transports, formalités douanières, essais et échantillons relatifs à l'activité ;

Fait à Grenoble, le 14 août 2026.

Signature de l'Associé unique : Claude Philippe GUICHERD



ATTESTATION DE DEPOT POUR CONSTITUTION DE CAPITAL SOCIAL

Nous soussignés **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**, dont le Siège Social est sis à Lyon – 4, rue Eugène Deruelle – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 605 520 071,

Représentée par Michel PIRES, Directeur d'agence, certifie :

1 – qu'il a été ouvert à son agence, sous le n° 38520556976 un compte portant le libellé CPT DEPOTS CAPITAL SOC EN FORM : SAS ECOLIGHT SOLUTION 19 Rue Chenoise 38000 GRENOBLE.

2 – qu'il a été remis par chèque, virement ou espèces, pour être créditée à ce compte, la somme de 15000 euros (Quinze mille euros).

Représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs en numéraire conformément à la liste des souscripteurs ci-dessous.

3 – une liste, figurant ci-après, comportant les noms, prénoms usuels des souscripteurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Nom du souscripteur	Montant de la souscription	Nom du souscripteur	Montant de la souscription
Claude GUICHERD	15000 euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros
	euros		euros

Les versements effectués par chèque sont pris sous réserve de bonne fin d'encaissement de ces derniers

La Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés.

Les fonds déposés resteront immobilisés dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à SEYSSINET, le 14 aout 2026
(Signature du directeur et cachet de l'agence)




Les personnes concernées par les traitements de la Banque populaire Auvergne Rhône Alpes, responsable de traitement, bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet www.bpaura.banquepopulaire.fr ou sur simple demande auprès de votre agence.